

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0860/PR/MJSLT portant création d'un Comité National d'Organisation du Septième Semi-Marathon International de Djibouti.

n° 2002-0860/PR/MJSLT

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES
LOISIRS ET DU TOURISME

Date de publication
7 décembre 2002

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2002

Date du numéro
15 décembre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La loi n°129/AN/01/4ème L du 26 mai 2001 portant organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Affaires Culturelles

VU Le décret n°77-064/PRE portant organisation du sport national

VU L'arrêté n°83-0925/PR/MJSAC portant réglementation des compétitions internationales

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé, par cet arrêté, un Comité National d'Organisation du Septième Semi-Marathon de Djibouti qui se déroulera à Djibouti le 21 février 2003.

Article 2

Le Comité National d'Organisation du Septième Semi-Marathon International de Djibouti est présidé par le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme. Il est composé comme suit : Premier Vice-Président : Hassan Isman Doubad, Président de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme, Deuxième Vice-Président : Wahib Hamadou, Directeur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Troisième Vice Présidente : Aïcha Garad Ali Conseillère Technique, Commission Secrétariat. Président : Didier Piolat, Conseiller Technique, chargé des Sports, Membres : Saad Hassan Aden, Secrétaire Général de la

FDA, Robleh Djibril, Sous-Directeur des Sports. Commission Sponsoring et Recherche de Financement. Niazi Abdoukarim, Trésorier du Comité Olympique Djiboutien, Le Président d'honneur de la FDA , Le Premier Vice-Président de la Fédération d'Athlétisme, Houssein Mahmoud (Société Kamaj), Adel Mohamed Abdallah. Commission de l'Accueil et du Protocole. Accueil : Tabarek, Protocole : Mahfoud. Commission Technique. Président : Abdourahman Y Waberi, Directeur Technique National de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme, Secrétaire : Robleh Djibril, Directeur Adjoint des Sports du MJSLT, Membres : Abdi Abdillahi, Directeur Technique National Adjoint, Kohei Funakoshi, Assistant Technique Japonais de la FDA. Commission Trésorerie. Président : Omar Djama Wallieh, Trésorier de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme. Secrétaire : Abdillahi Aden Akli, Contrôleur de la FDA. Commission Animation et Promotion. Président : Kamil Mohamed Kamil, Conseiller Technique. Commission Sécurité. Ali Kamil, Directeur du Stade Hassan Gouled Aptidon, L'Officier Délégué par la FNP. Commission Santé. Président : Dr. Ahmed (FAD). Membres : Les Représentants des Forces Armées Djiboutiennes, Forces Nationales de Police et FFDJ et du Ministère de la Santé. Commission Médias. Président : Abdillahi Aden Akli, Contrôleur de la FDA. Membres : Le Représentant de la Nation, Le Représentant d'Al Quarn, Le Représentant de la RTD, Le Représentant de l'ADI.

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses seront liquidées sous forme de chèques bancaires cosignés par le Président et le Trésorier de la Fédération.

Article 6

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAIL OMAR GUELLEH